

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU MARDI 26 JUIN 2018**

Canton de  
CALUIRE & CUIRE

COMMUNE  
DE  
CALUIRE & CUIRE

N° 2018-56

Compte rendu affiché le **04 JUL. 2018**

Date de convocation du Conseil Municipal : Mercredi 20 juin 2018

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme MAINAND

OBJET  
  
CONVENTION DE MISE A  
DISPOSITION DE  
L'ENVIRONNEMENT  
NUMERIQUE DE TRAVAIL  
" LACLASSE.COM "

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. COUTURIER (par proc. à M. TOLLET), M. JOUBERT, M. DIALLO (par proc. à M. JOINT), Mme BREMOND, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK (par proc. à Mme MERAND-DELERUE), Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF (par proc. à Mme LACROIX), M. CHAVANE (par proc. à M. ROULE), Mme DU GARDIN, Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à M. PETIT jusqu'à l'élection du secrétaire incluse), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme MAINAND), Mme NICAISE (par proc. à Mme CARRET), Mme HAMPARSOUMIAN, M. MANINI, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ (par proc. à M. THEVENOT), Mme ROQUES (par proc. à Mme ROUCHON), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme BLACHERE (par proc. à M. JOUBERT jusqu'au vote des PV inclus), M. Xavier VITARD – de LESTANG

Etait absent : /

**PREFECTURE**

**Accusé de réception**

**Reçu le .....**

**Identifiant de l'Acte :**

**069 216900340.....**

**Rapport de : G. LACROIX**

Par délibération N° 2018-03 du 5 mars 2018, le Conseil Municipal a approuvé le contrat territorial pour la mise en œuvre du Pacte de Cohérence Métropolitain et autorisé sa signature par Monsieur le Maire.

La fiche action intitulée « rapprochements et créations de synergies entre écoles et collèges » prévoit notamment la possibilité pour la Ville de bénéficier, pour le compte de ses écoles primaires, de l'accès à l'environnement numérique de travail (ENT) « laclasse.com », développé par la Métropole de Lyon depuis 2001 principalement pour les collèges.

Cette plateforme web, répondant aux spécifications définies par le Ministère de l'éducation nationale, comprend notamment un ensemble de services intégrés : messagerie, plateforme de blog, outil de partage de documents, cahier de texte, outil de publipostage...

Dans le cadre du déploiement des outils numériques dans les écoles élémentaires de la Ville de Caluire et Cuire, l'adhésion à un tel outil fait suite à l'expérimentation menée avec 10 enseignants volontaires pour le test des équipements de type tableaux numériques. En effet, cette expérimentation, menée avec le soutien de l'Inspection Académique, a facilité l'appropriation par l'ensemble des enseignants de ces nouveaux outils et de méthodes de travail renouvelées, dont l'usage d'un ENT est la suite logique.

L'accès des écoles primaires à cet outil numérique est conditionné par la signature d'une convention spécifique qui prévoit notamment une redevance forfaitaire de 150 euros par an et par école utilisatrice.

Compte-tenu de l'intérêt de cet outil numérique pour les écoles de Caluire et Cuire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

**- APPROUVE**

les termes de la convention à conclure avec la Métropole de Lyon pour la mise à disposition de l'environnement numérique de travail « laclasse.com » conformément au document ci-annexé ;

**- AUTORISE**

sa signature par Monsieur le Maire,

**- DIT**

que les crédits correspondants seront inscrits au compte Fonction 213A, Nature 6288.

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE  
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE **04 JUL. 2018**  
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE  
LE MAIRE  
Philippe COCHET

